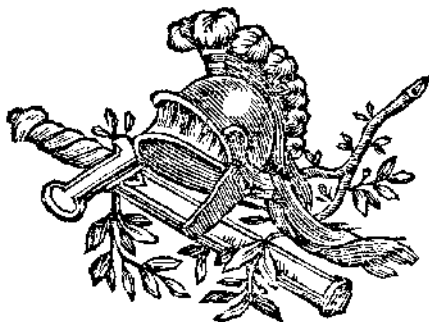


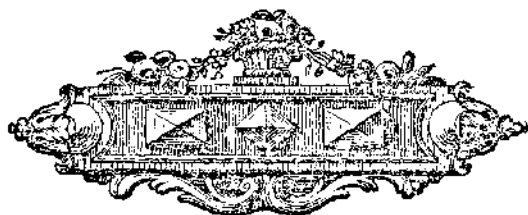
13
Row

REMARQUES ^{Resp. P. XVIII - 438}
D'UN RUSSE,
SUR
LA COLONIE
ET
LE CAPITOLE
DE TOULOUSE.



M. DCC. LXXXI.





REMARQUES
D'UN RUSSE,
SUR LA COLONIE
ET LE CAPITOLE
DE TOULOUSE.

UN étranger traversoit , l'année dernière (1) , la place qui est devant l'Hôtel-de-ville de Toulouse ; appelée depuis peu , la Place Royale , sans qu'il ait jamais paru , ni aucune inauguration , ni aucun monument

(1) 1780.

qui lui donnent ce nom (1). Il demanda, à des gens qui s'y promenoient, pourquoi le mot CAPITOLIUM, sur une façade moderne ? Un Abbé lui répondit : -- Vous voyez, Monsieur, le premier Capitole du monde ; celui de Rome n'étoit que son cadet : c'est de celui-ci que l'autre tiroit son nom.... Il lui dit bien d'autres choses qui étonnerent le Russe (2).

(1) Toulouse veut imiter la Capitale. Tout y devient Royal, Place Royale, Jardin Royal, Académie Royale, Collège Royal, &c, &c. Tout cela est arrivé dans l'espace de vingt ans.

(2) L'Abbé C , dont le savoir extraordinaire surprend ceux qui l'entendent parler, a annoncé un livre, qui doit faire la plus grande révolution dans l'histoire ancienne, & renverser tous les systèmes de Mythologie, adoptés jusqu'ici. Il en a donné un échantillon dans un mémoire qu'il a envoyé à l'Académie des Sciences, où il démontre que le v. l. de Toulouse est la plus ancienne du globe ; que son Capitole est l'aîné de celui de Rome, & par conséquent de tous les autres, car il tient beaucoup pour les Capitoles. Il

C'étoit ; en effet , un Officier des Gardes de l'Impératrice de Russie.

a ses raisons , puisque le mot *Capitolium* veut dire *Trinité*. Le grand amour de ce digne Ecclésiastique pour la religion , lui fait voir la Trinité par-tout , & principalement dans toutes les Divinités de la Fable. Janus , soit qu'il eût deux têtes , soit qu'il en eût trois ou quatre , étoit toujours le type de la Trinité. . Tous les Gascons sont Patriarches , étant descendus en droite ligne de Noë par Japhet , qu'il dit être l'aîné des trois enfans de Noë , quoique l'Écriture sainte ne le mette que le troisième. Il soutient par-là que chaque Toulousain a le droit de patriarcat dans sa famille aussi tous les noms gascons sont-ils mystérieux. Le mot Toulouse veut encore dire *Trinité* , & en le décomposant en langage dont lui seul a la clef , il y trouve les trois Personnes divines d'une manière si précise , qu'une Église qui seroit de Dieu le Père , de Dieu le Fils , & de Dieu le St Esprit , ne les exprimeroit pas mieux que les mots Toulouse & Capitale. Il en est de même du nom de Narbonne , qui signifie aussi *Trinité*. C'est lui qui nous a appris que toutes les figures trouvées sous l'Autel de Notre-Dame à Paris , représentant Mercure & autres Divinités fabuleuses , sont autant de types de la *Trinité*.

Il a vu , en passant à Toulouse , un autel votif

D'autres (1) lui dirent : « Tou-
 » louse fut autrefois une colonie
 » Romaine : ses vainqueurs lui ac-
 » corderent le droit de Bourgeoisie ,
 » & lui permirent d'avoir un Capi-
 » tole.

Un autre *promeneur* , appellé

antique , sur lequel est écrit · LAHC PRO SALVTE
 DOMINORVM M JULIVS GEMINVS V S L M.
 Cela veut dire , que cet autel étoit dédié à la foi ,
 parce qu'en gascon , la foi s'appelle *la fé* , & que
 dans certains cantons de la Guienne , on prononce
 la lettre F , en H aspirée , *la hé* pour *la fé* Il
 y a dans cette Académie une colonne milliaire de
 granite , dédiée à la liberté du commerce , sous un
 Constantin Au mot *libertati* , on ne peut lire que
 LIBER . . ; le reste est effacé. Or , ce Liber est
 Jésus-Christ *C'est pourquoi* , ajoute-t-il , *Rome dou sa*
fondation à Toulouse , & son Capitole est le fils du nôtre ,
que si elle a un Tibre , c'est parce que Toulouse avoit
un Liber , ou le Liber de votre colonne En cela il trouve
 cette grosse colonne plus précieuse que si elle
 étoit d'or , &c , &c , &c , &c , &c. Tout cela
 a donné beaucoup d'envie au public de connoître
 l'entier ouvrage.

(1) Carel & Lafaille.

(7)

Turnebe , ajouta « qu'à force de » prieres , Toulouse obtint , par » une grace spéciale du Peuple Ro- » main , d'avoir un Capitole.

Afin qu'il pût mieux s'instruire des faits , on renvoya l'étranger à Ganno , à Nogquier , à Bertrand (1) , à Catel , à Lafaille. On ne nomma pas les autres historiens de Toulouse , parce qu'ils n'ont fait que répéter les gaf-

(1) Ganno étoit Cotélier , il écrivoit du temps de Charles VIII Noguer remportoit des prix aux Jeux Floraux , & Bertrand étoit Capitoul , non en 1488 , comme quelqu'un l'a avancé , mais en 1510 , la même année où l'Inquisition ayant condamné un Médecin à être brûlé » il y eut , dit La- » faille , page 313 , un différend sur le sujet de » l'exécution , entre le Juge-Mage de cette ville , » d'une part , & les grands Vicaires & l'Inqui- » teur , de l'autre ». Cette note est confirmée , en 1511 , par l'histoire du miracle de Ste. Sédanne de Babylone , rapportée , ajoute l'Annaliste , dans l'histoire de Nicolas Bertrand , qui étoit Capitoul l'année auparavant (1510). Lafaille , ann. , tom. 1 , p. 316.

connades (1) des premiers , en y ajoutant leurs opinions , & des généalogies (2).

Cet Officier étant venu chez moi pour voir des coquilles , me pria de lui prêter les Auteurs qui ont parlé du Capitole de Toulouse. Je lui donnai ceux que je viens de nommer. Au bout de quelques jours , il me remit les observations suivantes , & me chargea de les faire imprimer.



MALGRÉ tous vos historiens , je crois que la véritable histoire de Toulouse vous reste encore à faire. Celles qu'on a vues jusqu'ici , sont sujettes à mille contradictions ; & l'on

(1) Lafaille dit , *les chimères* An , p 2.

(2) Ces généalogies ont valu au dernier Annaliste , le titre de citoyen de Toulouse.

l'on reconnoît par-tout la main intéressée à louer sa patrie (1). Les gens du pays ne sont pas toujours les plus propres à en écrire l'histoire (2); surtout dans un pays qui passe, comme dit la comédie, pour aimer l'hyperbole (3). Ses inscriptions le confir-

(1) Lafaille étoit Syndic de la ville. Voyez sa préface.

(2) Il a paru un autre ouvrage, appelé aujourd'hui *les annales de M. Durozat*, dont le quatrième volume a été imprimé en 1776. Personne n'ignore que cet Ecrivain n'a fait que prêter son nom & son style à M. Benech, alors Officier du Guet de Toulouse, & véritable auteur de ces annales. On voit dans une préface, que le premier n'a pu user, en écrivant, de toute sa liberté. *Il m'a fallu, dit-il, plier sous une volonté qui exigeoit que je vissé par d'autres yeux que les miens, qui substituoit des expressions ou des systèmes que j'étois bien éloigné d'adopter.* Disc. prél. du tom 3.

(3) *Les Gascons sont finement amis de l'hyperbole* Coméd. de l'amant Auteur & Valer, scen. 4, par un Toulousain, ou pour parler le langage de vos affiches de comédie, par un citoyen de Toulouse.

ment : on a mis sur le pont : C'EST ICI LA HUITIEME MERVEILLE DU MONDE (1). On ne pouvoit mieux annoncer le pont de la Garonne.

Parmi les Auteurs qu'on m'a prêtés , je ne m'arrête pas aux trois premiers, Ganno, Noguier & Bertrand :

(1) SEPTEN ORBIS MIRACULA DISCANT HIC
MIRANDUM OCTAVUM.

Sur la même porte de l'arc de triomphe du pont ; du côté du quartier St Cyprien , on lit ces vers :

*Qui dedit Oceano docuit te , dulce Garumna ,
Ferre jugum , primisque tuas compefcuit undas.
Hactenus inuiso jungens tua littora ponte ,
Hoc opus inceptum desparatumque pependit ;
Donce Lodoicum felicia sacula tulerunt ,
Qui totâ solus posset , mirante Tolofâ ,
Tantam indignanti cervici imponere molem.*

Sans vos dernières annales , il n'étoit pas facile de deviner que cette inscription fut placée là , pour apprendre à la postérité le renouvellement du droit de commutation. V le Tom. 4 , p. 512.

je crois cette ville trop éclairée aujourd'hui , pour ajouter foi à des romanciers : je me contente d'examiner Lafaille , à cause de sa réputation (1) , & Catel , qui lui a fourni les matériaux.

« Toulouse , dit Lafaille dans ses
 » annales , est une de ces villes pri-
 » vilégiées & choisies du Ciel. Quoi-
 » qu'elle eût passé sous la domination
 » des Romains , elle conserva sa
 » liberté ; elle devint même une
 » colonie sous ces maîtres du monde.
 » S'il faut juger de cette colonie par
 » l'état de Rome en ce temps-là , ce
 » fut une colonie militaire , qui avoit
 » été composée de vétérans , & peut-
 » être d'une légion entière (2)....

(1) Malgré le discours préliminaire du troisième volume des annales , où Lafaille est traité de *gothique écrivain*.

(2) *Que veux-tu dire avec la demi-lune ? C'étoit bien une lune toute entière.* Coméd. de Molière

» Elle conserva par-là la liberté ci-
 » vile , qui est le droit de se gouver-
 » ner par ses propres Magistrats....
 » Au reste , il ne faut pas douter que
 » cette colonie si florissante & rem-
 » plie de citoyens Romains , n'ait
 » eu autrefois de grands & superbes
 » édifices ! . . . Cette colonie , pour
 » se donner tous les airs de Rome ,
 » éleva dans cette ville le Capitole ,
 » dont la mémoire se conserve en-
 » core dans le nom de ses Capitouls.

Tout cela est fort beau ; mais tout
 cela est-il bien vrai ? Et tout le
 monde voudra-t-il dire comme l'an-
 naliste , *il faut croire , il faut juger* ,
 sans autre preuve que le desir qu'ont
 eu ces Auteurs Toulousains , d'avoir
 une colonie à leur gré , s'imaginant
 « que la servitude civile étoit incom-
 » patible avec l'état & les droits des
 » colonies ». Avant que de répon-

dre à Lafaille , examinons ce qu'il faut entendre par colonie.

Si c'étoit chez les anciens comme chez les modernes (1) , une troupe de gens de guerre , ou de citoyens vainqueurs , qui alloient dépouiller les vaincus de la moitié de leurs biens , je ne vois pas là un bonheur qu'il faille tant vanter ! Encore moins si ce n'étoient que des habitans inutiles dont se déchargeoient les villes voi-

(1) Les Feudistes supposent , comme une vérité de fait indubitable , que les Français , lorsqu'ils conqurent les Gaules , dépouillèrent tous les Gaulois de leurs terres & possessions , pour les bailler en fiefs à leurs compagnons d'armes de-là la maxime , *nulle terre sans Seigneur*. Cette maxime a occasionné & occasionnera des procès sans fin Les Espagnols , pour n'avoir plus de querelles avec les habitans de leurs conquêtes dans le nouveau Monde , exterminerent tous les naturels du pays. Mais si un jour les Péruviens venoient à écrire leur histoire , croyez-vous qu'ils s'enorgueillissent des Colomes Espagnoles ?

fines pour en aller peupler d'autres ,
ou y réparer les ravages de la guerre.

Si par colonie on entend , comme l'infinue l'annaliste , la maniere la plus favorable dont les Romains traitoient les nations soumises , pour déguiser à leurs yeux le joug qu'ils leur imposoient , au moyen des privileges ou des exemptions qu'on leur accordoit ; c'est dans la Grece qu'on trouvera les plus beaux exemples de la prétendue générosité romaine : on en chercheroit envain ailleurs qui flattassent davantage les provinces conquises , puisque les Grecs étoient les peuples que les Romains estimoient le plus.

Parmi les villes que ces derniers voulurent distinguer , on vit les métropoles , les primaties , les municipales , les villes libres , les villes sacrées , les villes d'afyle , les villes

dites néocores , les villes d'époque ,
les villes alliées , &c. (1)

Les métropoles , ou villes-mères ,
étoient celles qui avoient fourni les
colonies pour former les autres villes
des provinces : elles en étoient les
capitales , & exerçoient sur elles la
juridiction la plus naturelle , celle
d'un père sur ses enfans.

Les villes où étoit la primatie ;
avoient le droit de recevoir des au-
tres certains tributs , & d'être le
siège des États de la province. Quel-
quefois la dignité de la primatie se
trouvoit réunie à celle de métropole
dans la même cité (2).

(5) *Metropolim , Græci matricem , civitatem La-
tini , dixerunt , ex qua coloniæ deductæ erant . . tan-
quam parens dicta est Metropolis , ut illius (provinciæ)
caput , & à Romains prima gentis . . . cui aliæ ejusdem
provinciæ parebant* Vaill , *de urbibus & earum populis.*

(6) *Prima autem denotat , secundum Dionem Pru-*

Les municipes, ou villes municipales, avoient le droit de se gouverner par leurs loix & par leurs usages. On en distinguoit de deux sortes ; celles à qui on avoit accordé ce droit , pour s'être rendues volontairement , & celles qui l'avoient acheté à prix d'argent (1).

Les villes libres , outre le privilege de se gouverner par leurs loix , étoient encore exemptes de toute sorte de tribut.

Il y avoit les villes d'asyle , d'où il n'étoit jamais permis d'arracher aucun criminel qui s'y étoit réfugié.

Les

scum , orat 38 , quæ tributa quædam ab aliis accipiebant , conventuum ac judiciorum sedes erat , in quæ discurrerent aliæ urbes.

(1) *Quædam urbes , cum in Romanam potestatem venerunt , ut suis legibus uti possent , aliquando pretio redemerunt , & sic revixisse videbantur. Cic. , ad Atticum.*

Les villes sacrées jouissoient de tous les privileges & de toute sorte d'exemptions : leur état étoit une paix & une sécurité entière ; aussi leurs peuples étoient-ils les plus heurcux.

Les néocores , c'est-à-dire , les villes qui , selon Tacite , avoient obtenu le privilege d'avoir des temples , des colleges , des Prêtres , & de faire des sacrifices pour la santé de l'Empereur vivant , ou à l'honneur de ceux qui , après leur mort , avoient été mis au rang des Dieux.

Les villes d'époque avoient le droit de marquer , sur leurs monnoies , les époques qui les flattoient le plus.

Il y avoit enfin les villes alliées du Peuple Romain , telle que l'étoit ici Marseille : celles-ci , & les villes libres , avoient le droit de Cité , & leurs habitans étoient citoyens. Voilà

à peu-près toutes les prérogatives que la politique romaine étoit en usage d'accorder aux provinces rangées sous sa domination.

Or , les historiens de Toulouse ont-ils prouvé jusqu'ici que cette ville ait jamais joui , sous les Romains , d'aucun de ces privilèges ? Les Auteurs de ce temps parlent de ceux attribués à Nîmes , à Narbonne , & ne disent rien de Toulouse à cet égard.

Elle conserva , dit Lafaille , la liberté civile , « qui est le droit de » se gouverner , selon ses loix & ses » propres Magistrats (1).

(1) Comment concilier ceci , avec ce que le même auteur avoit dit dans son traité de la noblesse des Capitouls ? » On ne peut pas douter que » Toulouse ne perdit non-seulement sa dignité de » ville capitale , mais aussi sa liberté civile , c'est-à-dire , le droit de se gouverner par ses propres » loix , & par ses propres Magistrats ». Etoit-ce pour

Mais fût-il vrai, qu'un peuple ; que tous les Auteurs nous représentent comme un peuple barbare & sauvage , eût eu un code & des Magistrats , pourquoi voit-on , depuis la réduction des Gaules , ce pays régi par le droit romain ?

César , en parlant de Toulouse ; dit qu'elle fut réduite en province ;

nous dire ensuite , que Toulouse reprit tous ces droits ? Mais il falloit ajouter comment elle les reprit . car monumens , histoire , tout est muet là-dessus. Il veut persuader que ce fut par la générosité des vainqueurs. Le Général Auvergnat (Critognatus) avoit une autre idée que Lafaille de la générosité romaine , lorsqu'il disoit à ses soldats » Que veulent les Romains que nous opprimer d'une servitude éternelle ? Si vous ignorez ce qui s'est passé dans les régions plus éloignées , jetez les yeux sur la Gaule Narbonnoise , qui languit depuis long-temps asservie aux haches & aux faisceaux , & privée de ses loix & de ses coutumes *Quæ in provinciam redacta » jure & legibus commutatis , feceritibus subjehta , perpetuâ » premittitur servitute »* Cæs. de bel. gal. , l 7.

& Catel vous apprend , lui-même ,
 « que réduire un pays en forme de
 » province , n'est autre chose que
 » de le subjuguier , & réduire sous ses
 » loix & pouvoir (1).

Fût-il prouvé d'ailleurs , qu'après
 la conquête , celui-ci conserva ses
 loix & ses Magistrats , vous devez
 prouver en vertu de quoi les Tectos-
 sages , appelés par Cicéron les enne-
 mis irréconciliables du Peuple Ro-
 main , ont joui de cette distinction :
 jusque-là les historiens nous appren-
 nent qu'il falloit l'acheter. Dans ce
 dernier cas , je ne verrois pas la
 raison d'être si flatté d'une faveur
 qu'on a payée.

On n'est pas mieux fondé à dire ,
 que Touloufe fut exemptée du tribut ,

(1) Catel , mém. de l'hist. du Languedoc , pag.
 429

puisque dans l'accusation contre Fonteius , on lui reproche d'avoir prévariqué dans la levée de l'impôt : & une province , dont les monumens nous ont conservé le nom des Questeurs ou des Trésoriers Romains (1), n'étoit certainement pas immune de tribut.

Si quelques-unes de vos villes devoient se vanter d'avoir obtenu ou conservé certains privilèges, ce seroient Nîmes & Narbonne. La première (2) a joui, suivant Pline , du droit de primatie , à laquelle trente-quatre petites villes ressortiffoient. S'il en faut croire Strabon , Nîmes formoit une petite Républi-

(1) V Deyron , antiquités de Nîmes , & Borel , antiq. de Castres.

(2) Je ne veux pas croire en tous les Historiens , qui étoient aussi de Nîmes . selon eux , c'est-là qu'étoit la seconde Rome.

que (1). Narbonne , dit Cicéron ; est la colonie de nos citoyens (2) : & lorsqu'il ajoute qu'elle étoit le boulevard contre les autres nations voisines , n'étoit-ce pas dire qu'elle en étoit la métropole (3) ? L'une & l'autre montrent encore des inscriptions , qui prouvent qu'elles jouirent de plusieurs des prérogatives que je

(1) *Huc nationi nullum cum venientibus à Roma Prætoribus , negotium est.* Strabon , l. 4.

(2) *Est in eadem provincia Narbo Martius colonia nostrorum civium , specula populi Romani , ac propugnaculum istis ipsis nationibus oppositum & obiectum.* Cic , orat pro Font.

(3) Lafaille rapporte dans ses annales , que Toulouse a toujours été de la dépendance de la Gaule Narbonnoise Il doit donc convenir que Narbonne fut la colonie & la métropole de la province , puisqu'il avoue dans son traité de la noblesse des Capitouls , que ce ne fut que lorsque les Goths eurent contraint Honorius de leur céder une partie des Gaules , que Toulouse devint métropole On trouve au commencement du Code Théodosien , qu'ils y transporterent alors les Etats de la province.

viciens de nommer , & qu'elles eurent des temples dédiés aux Empereurs, avec des Sextumvirs & des Flamines; elles eurent auffi des Ediles , des Quefteurs , des Décurions , &c. Je parlerai de la magnificence de leurs bâtimens antiques. Mais pour tant qu'on vante tout cela , ce fera toujours la marque du colier du chien de la fable.

Quelle eft la légion que vous dites être venue former la colonie de Touloufé ? Perfonne ne la connoît que vous. Les hiftoriens nous ont parlé de toutes les légions romaines d'alors : par les médailles de cet âge , nous en comptons , jufqu'ici , trente. Pline nous a parlé de celles qui formèrent les colonies de ce pays (1) :

(1) Toutes ces prétendues colonies n'étoient que des garnifons qu'on mettoit dans ces places , pour contenir le pays , & accoutumer le peuple à la fervitude , en l'appauvriffant, V. Lafalle , an. p. 18.

la dixieme fut mise à Narbonne , la huitieme à Fréjus , la septieme à Beziers , la sixieme à Arles , la deuxieme à Orange. S'il y en avoit eu une à Toulouse , cet historien ne l'auroit-il pas nommée , puisque quelques lignes plus bas , il parle de Toulouse , Montpellier , Carcassonne , Cavaillon , Lodeve , Rodés & autres , qu'il appelle villes latines (1) , c'est-à-dire , régies par le droit romain ? Mais il ne donne à celle-ci aucune prérogative qui la distingue des autres. L'Encyclopédie nous dit encore , que Toulouse ne fut jamais métropole

(1) Dira-t-on que ces villes avoient le droit de bourgeoisie , ou de citoyen Romain ? Voici le cas qu'en fait Salvianus *Nomen civitum Romanorum aliquando non solum magno assumatum , sed magno emptum , nunc ultrò repudiatur ac fugitur , nec vile tantùm , sed abominabile penè habetur.* L. 5 , de gubernat.

poie ou capitale de province sous les Empereurs.

Examinons maintenant vos preuves. D'abord vous n'en donnez de positives pour votre colonie, qu'une prétendue médaille, que vous citez, fans la connoître. Elle a, dites-vous, d'un côté, la tête de l'Empereur Galba, & de l'autre ces mots : COLONIA TOLOSA (1).

Mais où avez-vous vu cette médaille ? -- Dans Goltzius. -- Mais ne savez-vous pas que Goltzius a controuvé une grande partie des médailles qu'il a publiées, & qu'il fuffit qu'une médaille foit dans Goltzius, pour devenir fufpecte ?

Goltzius aura imaginé cette médaille d'après une expreffion vague de Ptolomée, qui en nommant dans

(1) Annales, p. 26.

sa géographie Toulouse , l'appelle colonie. Quand on ne sauroit pas que les géographes ne se piquent guère d'être historiens exacts (1) ; celui-ci , en disant COLONIA TOLOSA , qui est tout ce qu'il a dit de cette ville , aura voulu , tout au plus , désigner quelques détachemens du Peuple Romain , ou de leurs colonies , qui , dans une ou plusieurs migrations , seront venus planter leurs enseignes à côté de quelques faubourgs de Toulouse , s'emparer de la moitié des fonds des naturels du

(1) Comment celui-ci auroit-il connu l'histoire politique de Toulouse ? Il n'a seulement pas su où cette ville étoit placée. Voyez le reproche que lui fait à ce sujet Carel dans ses mémoires du Languedoc , p 115 ; & Perrot d'Ablancourt , dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule.

Ptolomée appelle également colonie, Mortegues & Argenton . cependant je ne vois pas que ces villes se tiennent plus fières de ce titre.

pays , & leur apprendre le latin en échange. Or , ce n'est pas de ce genre de colonie dont se targuent ici vos annalistes. Ils veulent quelque chose qui les rende libres malgré le joug. nous verrons où ces nouveaux-venus allerent se placer.

Votre colonie de *vétérans* est donc fondée sur une médaille que personne n'a vue , rapportée par un auteur qui n'est jamais cru sur cet article , & que lui-même n'assure pas avoir vue.

Il nous reste quantité de médailles de la colonie de Nîmes , parce qu'en effet cette colonie a existé. Il nous en resteroit au moins quelques-unes de Toulouse , s'il y avoit eu réellement une colonie qui eût mérité d'être célébrée. Ce silence numismatique de la part de vos ancêtres , n'auroit-il pas dû vous apprendre à douter ?

On trouve chaque jour à Vieille-

Toulouſe (1) des médailles gauloiſes , & de preſque toutes les nations anciennes (2) ; comme auſſi des colonies de Marſeille , de Nîmes , de Lyon , &c. ; dans Toulouſe moderne , on en trouve des Rois & des Comtes , juſqu'à des monnoies obſidionales. N'y auroit-il que celle dont cette ville auroit dû , ſelon vous , faire le plus de cas , qu'elle n'auroit

(1) Ainſi appellée , parce que , ſuivant M l'Abbé Audibert , dans ſa diſſertation *des origines de Toulouſe* , c'eſt-là qu'avoit été bâtie l'ancienne ville.

(2) Ces différentes médailles ou monnoies donneroient à croire que cet endroit étoit une *emporium* ou *emporie* , comme on diſoit alors , c'eſt-à-dire , un rendez-vous de commerce. Le mot *emporium* ſignifioit , chez les anciens , une foire , un marché. On trouve les mêmes médailles à Narbonne , parce qu'elle étoit alors un port de mer , & le principal *emporium* de la province *Quorum portus & navium receptaculum Narbo dicitur. Juſtus tamen & reliquæ Gallia diceretur , cum per tam multos annos , tanto excellat emporio.* Strabon , liv. 4.

pas voulu, ou qu'elle auroit négligé de faire frapper ! Et cet oubli & cette négligence auroient duré des siècles ! Que si elle en avoit fait frapper, il s'en feroit certainement trouvées, comme il s'en trouve sur les lieux des autres colonies Romaines, même des villes qui n'existent pas depuis long-temps, Celle où on lit, du côté de la tête, TOLOSA, & au revers MONETA MAIOR (1), est d'un travail gothique. Elle ne peut par conséquent appartenir à aucun des temps dont nous parlons.

L'annaliste avoue lui-même que l'histoire ne fait aucune mention de la colonie de Toulouse, & que tout

(1) Cette petite monnoie d'or blanc, que j'ai vue dans le cabinet de M l'Abbé Bertrand à Toulouse, a été frappée dans les temps les plus barbares du bas-Empire. Elle ressemble, par le travail, à celles de Justin & de Justinien.

ce que Catel & lui en ont dit , *ne font que des conjectures*. En effet , leurs expressions là-dessus , sont celles-ci : *Il faut juger , il faut croire , il y a apparence , peut-être , &c.*

Voilà , ce me semble , fonder bien légèrement une colonie militaire , dont vous prétendez retirer tant d'honneur. Mais n'avoir ni histoire ni monumens pour appuyer un tel fait , c'est vouloir que tout le monde en doute.

En quel temps a été établie cette colonie ? Vous convenez tous que vous n'en savez rien. Lafaille & autres seroient portés à croire qu'elle fut établie sous l'Empereur Galba ; c'est-à-dire , environ l'an de Rome 821 , & la soixante-huitième année de notre ère. Mais cela est-il encore croyable ? Ne suis-je pas aussi fondé à dire non , que vous à dire oui ?

Si les Romains érigerent Toulouse en colonie , ils le firent , suivant leur usage , à l'époque de la conquête. Or , la conquête de cette province avoit été faite long-temps avant Galba , puisqu'en 647 de Rome , & environ 174 ans avant cet Empereur , le Proconsul Cépion enleva l'or de Toulouse (1).

Cette ville étoit donc sous la domination romaine , près de deux siècles avant le regne de Galba. La colonie auroit dû être fondée long-temps avant lui. Par quelles raisons Rome , encore vertueuse , auroit-

(1) Suivant Orose , l. 5 , Quintus Cépion prit la ville de Toulouse. En suivant Sigonius , ce Quintus Cépion fut Consul avec Quintus Pompeius , l'an de Rome 609. Strabon dit que celui qui enleva l'or de Toulouse , s'appelloit Scipion *Thefauros etiam penes illos ab Imperatore Romano Scipione re-
pertos in urbe Tolossa.* Strabon , l. 4.

elle , pendant tant d'années , humilié
 sous le feryage , une ville , qu'au
 dire de vos auteurs , elle appelloit
 fa sœur (2) , à moins que cette
 sœur

(3) Ce titre de sœur donné ici par les Romains ,
 annonceroit plutôt une ville alliée qu'une colonie.
 Justin nous raconte dans un grand détail , com-
 ment les Phocéens de Marseille civiliserent les
 Tectosages. Tout ce qu'il nous en dit , n'avoit pu
 s'opérer qu'en formant une alliance avec ce peu-
 ple , & celui-ci ne put retirer ces avantages qu'en
 recevant chez soi les Marseillois. Je ne suis pas
 le premier qui aie parlé de cette colonie Grecque.
 La situation de Toulouse pour le commerce des
 deux Mers , au moyen d'un court trajet par terre ,
 invitoit ces deux villes à être amies. Dans cette
 hypothèse , les Romains ayant conquis la Gaule
 Narbonnoise , & ayant constamment reconnu Mar-
 seille pour leur alliée , ainsi que l'assurent les an-
 ciens Auteurs classiques , ils dûrent , par consé-
 quent , reconnoître pour telles les villes qui étoient
 colonies ou alliées de Marseille , & leur laisser le
 droit de cité dont celle-ci jouissoit.

De quelque côté qu'on prenne cette observa-
 tion , elle sera aussi fondée que les conjectures de
 vos historiens ; & l'honneur qui en résulteroit

ſœur ne ne fût à ſon tour trop fiere pour vouloir ſupporter le joug & la colonie de l'autre. Le peu de durée d'une domination paifible des Romains à Toulouſe , la maniere dont celle-ci traita dans les ſuites leur Général Littorius , en le faiſant promener par la ville monté ſur un âne ; un peuple qui ſavoit que ſes peres avoient fait le ſac de Rome ; ſa haine implacable pour le nom Romain ; ſes députés , qui , en demandant juſtice , menaçoient Rome , au milieu de Rome même , d'une nouvelle guerre ; tout cela me feroit croire que

pour Toulouſe , ne ſeroit pas plus chimérique que celui qu'ils ont prétendu retirer d'une colonie Romaine. Qu'on ne diſe pas que je change ici de ſyſtème. Je n'en adopte aucun. J'ai voulu ſeulement prouver que celui de votre Annaliſte eſt faux , lorsqu'il dit que Toulouſe conſerva ſon droit de cité , & fut embellie par le moyen d'une colonie.

la capitale du fier Tectosage ne leur fut jamais entièrement soumise , & que les Romains se crurent plus en sûreté , en plaçant leur colonie à Nîmes ou à Narbonne. On voit dans les commentaires de César , qu'ils furent obligés d'user de pareils ménagemens envers d'autres peuples qu'ils ne purent jamais dompter (1).

Je suis étonné que vos historiens n'aient pas plutôt fait ce système , plus analogue au caractère des anciens Tectosages , qui faisoient leur souverain bien de la liberté. » Ils lui sa-
 » crifioient , dit l'auteur de l'histoire
 ,, de Toulouse , ce qu'ils avoient
 ,, de plus cher , leurs femmes , leurs
 ,, enfans , leurs terres , leur vie ;
 ,, aucun peuple ne porta plus loin le

(1) *Bello superato esse Arvernos & Rutenos à Q. Fabio Maximo , quibus populus Romanus ignovisset , neque in provinciam redeisset, Cæf.*

„ mépris de la mort (1) ». César a écrit qu'on ne connoissoit point d'esclavage parmi eux (2). Il est bien difficile d'y accoutumer un tel peuple. Cette prétendue *liberté civile* n'est qu'un vain nom inventé par la vanité des vaincus , ou par l'adresse des tyrans. Les Juifs étoient-ils libres , parce qu'ils avoient un Roi à eux ? Quel Roi , que celui qui trembloit devant le Président des Romains !

Cette opinion est moins sujette à être contrariée par les faits histori-

(1) Les Gaulois faisoient si peu de cas de la vie , qu'ils la vendoient au premier venu qui leur en offroit quelque argent ou quelques bijoux , qu'ils distribuoient à leurs amis : ils se couchent ensuite sur leur boucher , en rendant le cou à celui qui vouloit les tuer V la Rel des Gaul.

(2) Suivant M. Durozoï , le droit de cité ou de colonie étoit la récompense des villes qui s'étoient rendues volontairement. Mais quelle apparence qu'un tel-peuple se rendit ainsi !

ques ou par les monumens ; & s'il est vrai que les Romains n'aient jamais pu réduire entièrement ceux de Toulouse , que Cicéron regardoit comme les ennemis les plus cruels & les plus dangereux du Peuple Romain (1), ou qu'ils aient été obligés de les traiter comme alliés , cela vaudra bien une colonie , qui , de quelque côté qu'on la regarde , présente toujours une image de la servitude (2).

(1) *Inimicissimis Populi Romani nationibus & crudelissimis.* Cic.

(2) Je ne vois pas pourquoi l'on peut faire tant de livres pour vanter une colonie ! Prétend-on par-là descendre des Romains ? Dans ce cas , je ne vois que Lyon qui puisse se flatter d'avoir eu cet avantage sur les autres villes des Gaules , puisque cette ville fut bâtie & peuplée uniquement par les Romains , qui voulurent en faire le centre des Gaules. Les peuples des autres villes peuvent tout au plus dire que les Romains se mêlèrent avec leurs ancêtres , plus ou moins , suivant leurs in-

D'ailleurs , les auteurs ont rapporté les trois colonies de Galba. Comment auroient-ils oublié celle de Toulouse , qui , selon vous , étoit la plus importante ?

Les colonies des Romains , ajoute Catel , » étoient comme des images » ou des abrégés de la ville de Rome... » C'est pourquoi , tout ainsi qu'il y » avoit à Rome un Capitole , un Sénat , des Consuls ou Duumvirs , » &c. , il devoit (conclut-il) y en » avoir à Toulouse.

Il n'est pas de pays qui ait eu plus de colonies Romaines que l'Espagne. Ceci n'est pas fondé sur de simples médailles de Goltzius , mais sur de vraies médailles qui existent encore , & qui sont dans tous les cabinets.

rèrêts ou leurs plaisirs Or, quel est le village qui ne peut dire avoir reçu chez lui les Romains , mais toujours & par-tout en maines ?

Toutes ces bicoques (car la plupart n'étoient que de petites villes bâties par les colonies , ou qui en avoient pris le nom) pouvoient donc se vanter d'avoir des Consuls , un Sénat , un Capitole , &c. ? On a vu jusqu'aux plus petits bourgs des Gaules , donner à leurs Jurats le nom de Consuls ; donc ils avoient été des colonies , c'est-à-dire , à votre sens , de petites images de Rome ?

Lorsqu'on objecte à la ville de Toulouse de manquer de monumens qui nous retracent la splendeur d'une colonie , telle qu'on veut qu'ait été celle-ci , on nous fait répondre par *le docte Président de Bertier* (1) , que les Visigoths les détruisirent en haine du nom Romain. Par la même raison ces Visigoths , si ennemis du

(1) Lafalle , annal , p. 19.

nom Romain , dûrent anéantir auffi
& le Capitole & les Capitouls (1).

Mais d'où vient , que malgré les
mêmes Vifigoths , qui inonderent
toute cette partie des Gaules , il
fe trouve encore de magnifiques
monumens fur pied à Narbonne ,
à Aix , à Lyon , à Nîmes , &c. ?

Ce superbe temple qu'on voit
dans cette derniere , nommé vul-
gairement la Maifon carrée , l'am-

(1) Voici le paffage rapporté par Lafaille *Du-
bium certè non efl quin ifta vetus colonia (Tolofa)
opibus affluens , & plena civium Romanorum , aliquando
templis , capitolis , aquæduclibus , amphitheatris , or-
nata fuerit verùm tot ftrudlas fumptibus infinitis mo-
les non hoftilis dejecit aris , aut longa annorum ferie
confecit & confumpfit vetuftas , fed Gothorum natio
Romane laudis invida , ne novo & ftergenti regno tantæ
nominis majeftatis officeret , funditus evertit.*

Avec un ftyle fi pompeux , tout ne peut être
que magnifique à Touloufe Ce docte Préfident de
Bernier avoit été Chancelier des Jeux Floraux ,
& Lafaille en étoit le Secrétaire.

phithéâtre qui subsiste en son entier , ces magnifiques bains , ou ce nymphée qu'on vient de rétablir , &c. , comparez tout cela avec ce que vous appelez à Toulouse les bains de la Reine , l'amphithéâtre , & dites-nous quelle colonie devoit être la vôtre , vis-à-vis de celle de Nîmes ?

Envain vous diriez que ce ne sont-là que les ruines de votre amphithéâtre. Détruisît-on celui de Nîmes de fond en comble , vous auriez rempli de ses débris toute la province ; ce qui resteroit sur le sol , éclipseroit mille fois ce misérable moellon de cailloux que vous présentez à l'étranger pour les restes *de la magnificence romaine* (1).

Cc

(2) L'auteur de l'histoire de Toulouse a voulu faire entendre » que les matériaux de cet amphi-

Ce plan entier & décoré, que vous avez mis à la fin de vos nou-

» théâtre ont été employés à la construction du
 » château St Michel, qui en est à 400 pas ». L'auteur des origines de Toulouse semble vouloir appuyer ce fait par une *frise* de marbre blanc, qu'on » aperçoit, dit-il, sur la porte de l'E-
 » glise de St Michel (adossée au château) ornée
 » de demi-reliefs de bon goût. Ils représentent une
 » suite de figures, vêtues de la toge, le rouleau
 » à la main, séparées les unes des autres par de
 » petites colonnes ». M. l'Abbé Capmarin, très-
 versé dans la connoissance des monumens anti-
 ques, m'a assuré que ces bas-reliefs représentent
 les Apôtres. De pareilles figures, qui sont sur
 les sarcophages du sépulcre des Comtes, à St.
 Sernin, confirment ce sentiment.

Ce château appartient aux Bénédictins de Toulouse. Lorsqu'ils démolirent l'Eglise de la paroisse de la Daurade, on tira du mur extérieur, du côté du cimetière des Comtes, une frise semblable, dont les morceaux réunis par les angles, paroissent avoir formé un tombeau. Ce monument est aujourd'hui à l'Académie des Sciences.

» Aux deux côtés de la porte (de l'Eglise de
 » St Michel du Touch), continue l'auteur, il y a
 » deux autres frises adossées au mur, en guise

velles annales , n'est qu'un mensonge de plus que vous transmettez , avec connoissance de cause , à la postérité. Car , d'où voulez - vous avoir tiré ce plan ? Ce n'est certainement pas de ce reste d'amphithéâtre. On ne vit jamais de ruines plus muettes ; elles ne consistent

» de pilastres , & qui soutiennent les deux extré-
 » mités de la première. Celle de la gauche paroît
 » avoir fait suite avec celle-ci , & lui est ennée-
 » ment semblable ».

Il se trompe , 1° La frise d'en haut est d'un marbre gris , & celui de l'autre est blanc 2°. Les petites colonnes de la première sont torses , celles de la seconde ne le sont pas , & le dessus des espèces de niches où sont les figures , sont d'un goût tout-à-fait différent. . . » Le pavé de l'E-
 » glise est semé de marbres » , a-t-il dit plus bas. Après l'avoir examiné avec attention , je n'y ai vu que deux morceaux , dont l'un est de noir antique , l'autre ressemble au saracolin , & deux autres morceaux qui forment le seuil de la porte. Que penser de ce peu d'exactitude à rapporter les faits ?

qu'en des masses de cailloux posés à bain de mortier , avec quelques arceaux de brique rompus : le tout est brut & presque à rez de terre : il ne reste pas la moindre saillie. Comment retrouver là le premier plan d'élévation ? A juger par ce trait de votre histoire moderne , on peut conclure comment a été faite l'ancienne.

Quand même les Vendales & les Visigoths auroient détruit à Toulouse tous les monumens romains , on en trouveroit les ruines sous terre (1). Or , rien de plus pauvre en ruines antiques romaines , que le sol intérieur de Toulouse. On ne voudra sûrement pas mettre au rang des ruines précieuses , ces bagatelles qu'on

(1) » Outre les monumens qui subsistent sur pied à Nîmes , tous les autres détruits par les Goths , se trouvent en ruines sous terre ». M de la Ferrière , hist. de la ville de Nîmes.

trouve , par temps , dans ses environs. Elles ont presque toutes le caractère gaulois. Ce qu'on découvre , marqué au véritable coin romain , ne prouve rien moins que la magnificence qu'on attribue à cette colonie. Un savant de Toulouse en a tiré tout le parti possible dans des dissertations académiques ; malgré cela il a avoué lui-même que c'étoit bien peu de chose. (1).

(2) Tous les autels votifs , les tombeaux , ainsi que les têtes & les bustes antiques , qui sont actuellement à Toulouse , y ont été apportés par M. La Salle. Les colonnes miliaires de l'Académie , toutes les inscriptions qui sont chez MM. Lucas & Rivalz , y ont été apportées aussi ; il n'y a qu'une statue tronquée , deux parties d'un bas-relief , un morceau d'entablement & deux colonnes , que ce dernier dit avoir été trouvées dans la Garonne à Toulouse. Cela s'écrira , il faudra bien le croire un jour.

On n'a vu jusqu'ici d'autres inscriptions découvertes à Toulouse , que les deux ou trois fragmens du pavé de l'Eglise de St. Michel du Touch , dont

Si l'auteur du livre de la religion des Gaulois ne nous avoit démontré

parle M. l'Abbé Audibert , sans qu'on soit bien certain de quelle maniere ils furent portés dans cette petite l'Eglise La pierre d'environ un pied en carré , qui paroît avoir servi à une tombe plate , déterrée il y a quelques années , par les soins de M de Carbon , derrière les Récollets , portant cette inscription · CVPITVS TOLOSANI FIL. TOLOSANO PATRI CORNE. DOMESTICAE MATRI IULIAE GRAPHIDI SORORI. SIBI ET SVIS POSTE... QVE EORV... (On parle d'une autre qui étoit à Narbonne , sur laquelle on lit · Q FVLVIO TOLOSANO I I I I I AVG) Les briques trouvées parmi celles du remplissage des entre-colonnes du Temple de la Daurade , inscrites des mots ATIVS , SABIN , GENIALIS , &c. (Il y a un Gemalis dans une des inscriptions de Narbonne) Cela prouve seulement qu'il y eut une famille appelée TOLOSANVS , qui s'unit à une famille Romaine , ou qu'une famille Romaine prit ce surnom , & qu'il y eut aussi à Toulouse des Maîtres de briqueterie ou des ouvriers , qui portoient des noms launs , & qui peut-être apprirent à vos peres à faire des briques ; & qu'enfin il y a eu des Romains à Toulouse , ce dont personne ne doute , quand même Cicéron n'auroit pas dit *Nemo Gallorum sine cive Romano quicquam negotii gerit.*

que l'hémicycle de l'ancien temple de la Daurade étoit un ouvrage de cette nation, devenue la conquête des Romains, vous l'auriez dit vous-mêmes, lorsque vous l'avez vu démolir. La construction mauffade & ridicule de cet édifice, étoit bien éloignée des proportions, de l'élegance & de la solidité de l'architecture romaine.

Pour ce qui est de l'amphithéâtre qu'un de vos historiens dit *avoir été élevé par la magnificence de quelque particulier*, je le répète, comparez ses restes & son étendue avec celui qui subsiste à Nîmes, vous verrez de quel côté étoit *l'image de Rome* (1).

(1) Après avoir examiné sans partialité ces restes antiques, & pesé ce qu'ont dit les Historiens à cette occasion, voici ce qui m'a paru jusqu'ici le plus vraisemblable.

En supposant que Toulouse ait entièrement subi

De favans critiques nous difent
que les Tectofages , devenus fujets de

le joug des Romains , ceux-ci y auront envoyé un Gouverneur ou quelques Officiers pour régir cette partie de la province Nous voyons dans le huitieme livre de Céfar , qu'il mit des garnifons en divers lieux autour de Touloufe Dans les fuites le commerce & des migrations de Narbonne ou d'ailleurs , y auront procuré d'autres foldats & d'autres citoyens Romains Où habitoient ce Gouverneur & ces Officiers ? Je crois que vous ni moi n'en favons rien jufqu'à préfent Pour ce qui eft des nouveaux colons , il y auroit raifon de croire qu'ils allerent fe placer à l'endroit où eft la paroiffe St. Michel du Touch Ce fol , où fe trouvent encore des rêts d'urnes cinéraires ou de diotres ; des reftes de tuiles , dont fe fervoient le Romains pour les combles , les ruines d'un amphitéâtre ; le nom d'Ardenne , qu'on prétend être dérivé du mot *arène* , tout cela , dis-je , annonce que les Romains ont habité ce quartier Qu'ils fe foient enfuite répandus , s'il l'ont voulu , dans la ville ou dans les faubourgs ; il faut bien le croire Mais foit , comme je l'ai déjà dit , qu'ils n'y fuflent venus que comme allés , foit que le pays leur déplût , ou qu'ils en craigniffent les habitans , il eft certain qu'ils n'ont jamais embelli Touloufe de la maniere pompeufe dont parlent

l'Empire , prirent ses Dieux & ses usages (politique nécessaire à tout peuple vaincu.) Ceux-ci , pour plaire à de nouveaux alliés , ou pour obéir à des maîtres , tâcherent d'en prendre le goût , & d'en imiter les arts. Ils firent , comme ils purent , quelques ébauches à Toulouse , d'édifices

vos auteurs , ni choisi cette ville pour y faire un établissement brillant , tel que celui qu'ils firent à Nîmes , à Narbonne , à Lyon ou ailleurs Dureste , si une telle colome , ou la façon des Romains de demeurer parmi vous , comme amis , vous convient , je ne croirois pas faire aucune violence à l'histoire , en vous accordant l'une ou l'autre ; car qui peut empêcher des alliés d'aller chez leurs alliés , ou des conquérans d'habiter un pays qu'ils ont conquis ? A juger aussi de cet amphithéâtre par sa situation & par son peu d'importance , il ne seroit pas plus difficile à croire , d'après quelques-uns de vos écrivains , qu'il n'ait été construit par quelque Propréteur qui voulut y donner , pour son plaisir , ou celui de sa troupe , des spectacles à la Romane.

fices moitié gaulois , moitié romains ; car dans tout ce que vous avez vu , rien n'annonce de bons Artistes. Voilà , je pense , ce qu'il y a de plus vraisemblable là-dessus , & la maniere d'accorder la mesquinerie des monumens qui vous restent , avec l'idée que l'on a , qu'ils sont des ouvrages de ces célèbres conquérans.

Je reviens au mot *Capitolium* , qui a donné lieu à cette dissertation.

Les premiers Romains , devenus paisibles dans leurs nouveaux foyers , voulurent élever un temple à Jupiter. En creusant les fondemens , on trouva une tête , qu'Arnohe a prétendu avoir été celle d'un nommé Tulus. Des deux mots *caput* & *tulus* , on fit celui de Capitole , en latin ,

Capitolium (1) , & de-là vint Jupiter Capitolin. Ce temple fut encore celui de la Justice. Dans les premières sociétés , les hommes n'eurent d'autre Palais que les temples.

Tout le monde sait que le Capitole étoit à Rome le lieu où se traitoient toutes les affaires de l'Empire : il devint , par tant de conquêtes , le centre du monde ; c'est-là qu'on donnoit des loix à l'univers. Le Capitole étoit , à le bien décrire , la citadelle de l'Empire. Un tel monument ne peut donc avoir existé qu'à Rome , & dans Rome maîtressé du monde ; car le Capitole de Rome moderne n'a de l'ancien que le nom & les mafures.

Si l'on trouve des Capitoles ail-

(1) Il faut être aussi-bien au fait des mystères , que l'est l'Abbé C. . . . , pour trouver là la Trinité.

leurs , c'étoient des temples dédiés à Jupiter Capitolin. Comme ce Dieu étoit le Dieu de l'Empire , on appella Capitole , les principaux temples bâtis dans la domination des Romains. Il y eut un Capitole à Ravene , à Milan , à Capoue , à Vérone , à Clermont , à Rodez , (1) &c. Cependant je ne vois pas que ces Villes

(1) Aucun peuple des Gaules ne pouvoit se vanter d'avoir été traité plus favorablement , du côté de la liberté , que les Auvergnats & les Rutenois , puisqu'après avoir été vaincus par les Romains , ceux-ci furent obligés d'oublier la vigoureuse résistance qu'ils avoient faite contre leur Général Q. Fabius Maximus. Ils n'osèrent , fuyant César , réduire leur pays en province & leur imposer des tributs. Plin. dit que les Auvergnats , fiers de leur liberté , se disoient les alliés des Romains *Arverni liberti , & libertate tumefcentes , fratres Romanorum se jactitarunt*. Pourquoi n'entend-on pas ces deux Peuples se vanter d'avoir eu une colonie & un Capitole ? C'est qu'ils regardoient cela comme la honte des Romains ; & ils n'ont pas cru que ce fût un honneur de la porter.

aient voulu appeller ensuite Capitole leur Hôtel de Ville. On a quelquefois donné ce nom à des forteresses (1) & à des chapitres de Religieux , qui n'ont pas eu le ridicule de le conserver.

On n'a jamais vu à Toulouse rien d'antique qui ait porté le nom de Capitole. On trouve encore moins de vestiges de temple de Jupiter Capitolin. Celui dont parle M. de Montegut , dans son mémoire lû à l'assemblée publique de l'Académie , étoit , selon lui , de Jupiter Férétrien. Si Strabon & Poffidonius ont

(1) C'est dans ce sens que Sidonius , en parlant de Narbonne , a dit , *delubris , capitolus*. M. Chorier , dans son histoire du Dauphiné , appelle celui de Vienne un prétoire , & Dayron dit dans ses antiquités de Nîmes , que la maison carrée fut appelée Capitole , parce que cette colonie avoit un Proconsul Mais qu'eut Toulouse , un Proconsul ou un Préteur ? Cela n'a pas encore été dit.

parlé d'un temple célèbre à Toulouſe , ils n'ont pas dit à quelle Divinité il étoit dédié. Ce temple exiſtoit avant l'entrée des Romains dans les Gaules ; il eſt donc étranger à la queſtion.

Je ſai que dans une hymne de l'ancien office de Saint Saturnin , attribuée à Sidonius Appollinaris , on lit que ce Martyr fut précipité du haut du Capitole. (1) Je dirai plus

(1) *De gradu ſummo Capitoliorum
Præcipitatum.*

Lafaille , en rapportant ces vers , remarque dans une note , que l'auteur a mis » *Capitoliorum* , au lieu de *Capitolu* , pour faire le vers » Etoit-ce auſſi pour *faire le vers* , que le Préſident Bertier ſe ſert du mot *Capitolus* dans ſa préface en proſe ? C'eſt le terme dont ſe ſont ſervis les auteurs Grecs & Latins , pour désigner des fortereſſes & des temples. Une médaille Grecque porte ΚΑΠΙΤΟΛΙΑΣ ΙΕΙΑ , fortereſſe ſacrée.

bas comment on peut raisonnablement entendre ce mot. Si d'autres auteurs font mention & de temple de Jupiter & de Capitoie à Toulouse , ils se font copiés d'après ceux que je viens de nommer (1).

Faute de monumens pour établir ce titre pompeux , vos historiens continuent d'employer les conjectures . . . » Il faut croire , dit Lafaille , » que ce fut en ce temps-là que , » pour se donner tous les airs de Rome , la colonie (de Toulouse)

(1) Comme a fait le nouveau Bréviaire de Toulouse , qui dit avoir copié Rumard. Rumard a copié des manuscrits : ces manuscrits en ont copié d'autres , & toujours en copiant , on remontera jusqu'à Sidoine. Mais d'où celui-ci , qui vivoit dans le cinquieme siecle , aura-t-il tiré l'histoire de ce martyr , mort , suivant des auteurs , plus de 400 ans avant lui ? — De la tradition — Mais la tradition est si contraire à ce que dit Rumard !

» éleva dans cette ville le Capitole...»
 C'est de-là sans doute qu'est venu le
 nom de Rome de la Garonne , *Roma*
Garonnæ (1).

Mais qui commandoit dans ce Ca-
 pitole ? Ce n'étoit pas vous , puisque
 vous étiez soumis : ou bien , si vous
 voulez avoir conservé votre *liberté*
civile , vous existiez donc comme au-
 paravant , sans Capitole ?

Si c'étoient les Romains qui y
 commandoient , l'ayant fait bâtir
 pour eux , leur domination n'étant
 plus , ce qui en étoit le signe doit
 avoir fini avec elle. Vous ne direz
 pas que l'antique bâtiment qui porta
 ce nom existe encore. Vous n'avez
 jamais su dire où étoit le premier
 Capitole. A chaque âge vous le faites

(1) Voyez Lafaille , qui observe , à cette occa-
 sion , qu'il faut écrire *garonnæ* , & non pas *garunnæ*.

changer de place (1). Or , il paroît ridicule de donner un nom romain à un édifice que vous avez fait lorsque vous étiez Visigoths (2).

Ç'auroit été donc aussi *pour se donner tous les airs de Rome* , que les villes que j'ai nommées , firent bâtir un Capitole ? Alors je ne pourrois croire que la capitale du monde , jalouse de ses droits , jusqu'à ne pouvoir souffrir que des étrangers , si grands personnages qu'ils fussent , vinssent s'asseoir parmi les Sénateurs , qui mettoit le moindre de ses citoyens

(1) Tantôt on l'a placé au Château Narbonnois , tantôt à l'Inquisition , tantôt à St. Quentin.

(2) J'ai fait voir , d'après les auteurs , que les Capitols des villes des provinces Romaines , n'étoient que des temples dédiés à Jupiter Capitolin. Mettre donc aujourd'hui le mot *Capitolium* sur la façade d'un édifice , c'est dire qu'il est dédié à Jupiter Capitolin.

toyens au-deffus des Rois (1), eût permis que chaque ville d'un peuple vaincu se montrât son égale , par la marque la plus distinctive , le Capitole , qui étoit alors le type de la juridiction universelle. Ainsi , dire qu'il y a eu un Capitole à Toulouse , c'est dire qu'on y a décidé des affaires de l'Empire. Ce mot *Capitolium* que vous avez mis sur votre Hôtel de Ville , répond assez aux complimens des Colleges , dans lesquels on appelle le Parlement *Senatus* , & ses Officiers *Senatores* (2).

(1) *Non modò cum summis civitatis nostræ viris , sed cum infimo cive Romano quisquam amplissimus Gallia comparandus est* Cic

(2) Par quel esprit d'imitation peut-on appeller *Senatus* & *Senatores* , un corps & des Officiers qui ont des titres nationaux qui les honorent bien davantage que des noms étrangers ? Le mot *Parlamentum* dit plus en France que ne disoit celui de *Senatus* à Rome.

Je l'ai déjà dit , on ne peut douter que Nîmes n'ait eu une colonie ; cependant elle ne se targue pas d'un Capitole. Lorsque Catel prétend que la maison carrée étoit jadis le Capitole , parce que le peuple l'appelle aujourd'hui *Cap-duel* (1) , M. Seguier prétend à son tour démontrer que ce temple étoit dédié aux petits-fils d'Auguste , Carus & Lucius (2). De même dans toutes les villes d'Espagne , que les médailles nous annoncent pour des colonies romaines , nous ne voyons aucun édifice inscrit *Capitolium*.

Si l'on me demandoit , dit Lafaille

(1) *Cap-duel* , en langue provençale , signifie un château , ou autre lieu fort Lafaille , traité de la noblesse , pag 62

(2) M de Laferriere prétend que ce temple fut bâti par Hadrien , à l'honneur de Ploane. Voilà trois auteurs bien d'accord !

dans un autre livre : » D'où vient que
 » d'autres villes , qu'on fait n'avoir
 » pas moins été colonies romaines
 » que Toulouſe , n'ont pu retenir ,
 » comme elle , les mêmes avantages
 » pour leurs Magiſtrats populaires ,
 » je répondrois , que c'eſt pour n'a-
 » voir pas eu la même fortune » . . .

Mais nous lui dirons auſſi : Il eſt prou-
 vé par tous les monumens & par tous
 les auteurs , que Lyon a été bien
 plus ſûrement une vraie colonie des
 Romains , puisqu'ils le bâtirent eux-
 mêmes , pour en faire le centre de
 toutes les Gaules , & y établir leur
 principale réſidence. Cette ville a eu
 autant & plus de fortune que Tou-
 louſe , cependant elle ne ſe pare ni de
 Capitole , ni de Capitouls : que ſi
 l'on entend ici par fortune , le ſort ,
 celui de Toulouſe fut comme celui

des autres , changer & rechanger de maître.

Si au lieu de tous ces raisonnemens , j'avois pu demander , à mon tour , aux annalistes , comment prouveriez-vous par des faits & des raisons , autres que des *conjectures* , qu'il y eut autrefois à Toulouſe un Capitole *proprement dit* ? Je crois que la question auroit fini là.

Quelques auteurs anciens en ont parlé , vous diſent-ils. Ils auroient bien fait de nommer ces auteurs. Juſqu'ici on ne connoît que Sidoine Apollinaire (1) , & quelques autres

(1) Selon Sidoine , on y adoroit Jupiter & Minerve ; les autres ont dit que c'étoit Apollon , les autres Hercule ; les autres Mercure Voyez M. Raynal , citant Strabon , Juſtin , Oroſe , Auguſtelle , Dion Tous les bréviaires anciens & modernes veulent que ce fût le Démon Tant de ſentimens oppoſés , l'incertitude du lieu où étoit

Poètes , qui ont fait des hymnes à l'honneur de l'Apôtre de Toulouse. Or, ils n'ont parlé du Capitole que comme d'un temple , puisque ce fut dans ce temple qu'on prit un taureau amené pour le sacrifice , auquel on attacha le Martyr (1). Qui ne fait d'ailleurs que les expressions figurées des Poètes ne sont pas toujours d'un grand poids , quand il s'agit de constater des faits historiques ! Et c'est peut-être pour les avoir trop

ce temple , puisqu'on n'en a jamais trouvé le moindre vestige ; & les contradictions des Biographes , au sujet de ce Saint , les uns plaçant son martyre deux cens ans plutôt , les autres deux cens ans plus tard , pourroient faire naître des doutes sur ce fait historique , si l'Eglise de Toulouse ne le certifie tous les ans par une fête.

(1) C'est le sentiment de Ruinard , & il l'a dit à cette occasion *non temerè quis afferat , præcipuum loci templum etiam in oppidis , Capitolium , communi usu appellatum fuisse. Ruin*

écoutés , que vos auteurs ont donné un roman pour une histoire.

Mais prouvons par les faits , que le titre de Capitole & de Capitouls , est un titre moderne.

Dans les premiers siècles de notre ère , il n'est aucunement fait mention de Capitole dans l'Hôtel de Ville. S'il y a quelque titre avant les Comtes , où il y ait le mot *Capitolium* , dans la vraie acception , qu'on le rapporte ; la dispute est finie ; ceci fera mis au feu.

Avant le seizième siècle , le *Saisissement* (1) & les autres actes les

[1] C'est le titre du registre où sont tous les procès-verbaux de la prestation de serment de fidélité , entre les mains des Commissaires du Roi. Philippe le Bel , pour le Comté de Toulouse , après la mort d'Alphonse & de la Comtesse son épouse. Cet acte , & mieux encore les lettres-patentes de Charles VI , de 1406 , détruisent le prétendu *traité d'union* , sur lequel Cazeneuve a établi le système de ses privilèges.

plus authentiques de l'Hotel de Ville, ne donnent à cette maison que ces noms : *Domus communis* , *Maiso comynhial* , ou *comunal*. Dans la relation de l'entrée de François I , il est dit , *partant de la Maison commune* : dans celle de Louis XI , lors Dauphin, *tornen à la Mayso comunal*. Le mot *Capitolium* est venu d'une équivoque. Pour en trouver l'origine , il faut remonter au temps des Comtes. Ce n'est que vers ce temps , qu'on trouve le mot *Capitulum* , qui , par ses dérivés & des prononciations vicieuses , mena à celui de *Capitolium* ; équivoque dont a profité la vanité des derniers siècles pour se donner un titre fastueux.

Nous apprenons de l'acte de 1202 , appelé *Usaticum* , que la Cour civile des Comtes s'appelloit

Capitulum. Cela est confirmé par une infinité d'autres actes.

Les Officiers de cette Cour , ou ceux qui étoient chargés des affaires publiques , étoient appelés *Capituli* , ou *Capitulares* , ou *Capitularii*. A mesure que la langue se corrompit , ces mots s'altérèrent à leur tour ; au lieu de *Capituli* , on dit *de Capitols* Mesérai ne vit en eux que les Assesfeurs des Comtes : c'est ainsi qu'il les nomme. Dans des chartres de Raimond VI , de Philippe le Bel , & dans un bref de Clément V , ils sont dits Consuls , *Consules Tolosæ*. Au *Saisimentum* , ils ne prennent que ce titre , qui leur est commun avec ceux de toutes les autres villes du Comté.

Si l'endroit de la maison publique , où s'assembloient ces Conseillers ou Officiers municipaux , prit aussi

aussi le nom de *Capitulum* (1), la maison garda toujours le titre de Maison commune. Quand nous ne saurions pas que le mot *Capitulum* étoit le terme dont on se servoit alors pour exprimer tout corps politique, Catel nous l'apprendroit :

» Dans les anciens titres , dit-il ,
 » les Capitouls sont appellés souvent
 » *Capitulares* , & leurs corps *Capitu-*
 » *tulum* . . . tout ainsi que les corps
 » ou compagnies des Chanoines aux
 » Eglises Métropolitaines , ou Cathé-
 » drales ou Collégiales , sont ap-
 » pellées Chapitres ».

[1] Dans un acte de 1280 , qui est aux archives de l'Hôtel de Ville , il est dit que les Capitouls étoient assemblés *in eorum Capitolio seu Consistorio*. Et dans un glossaire d'*Aspilouus* , cité par Catel [p 125] on lit que *Capitolium* est interprété *Capitulum*. Ces mots *Capitolium* , *Consistorium* , *Capitulum* , ne vouloient donc dire qu'un Chapitre , ou le lieu où se tenoit un Chapitre.

Qu'on ne dise pas que ce Chapitre étoit le conseil de ville , parce que , outre le Chapitre , qui étoit le conseil des Comtes , dont les membres étoient les *Capituls* , ou *Capitulaires* , il y avoit le conseil ordinaire , composé de certains habitans. Ce dernier étoit appelé *commune consilium*. Cela est prouvé par différens établissemens ou réglemens *délibérés & arrêtés* par le conseil du Chapitre & par le conseil commun , *cum consilio Capituli & communis consilii* : comme aussi il y a des actes , les uns dits *de Capitulo* , les autres *de consilio*. On trouvera encore des preuves de ce que je viens de dire dans une autre acte , où il est dit , « que Raimond , Comte , vint à la » Maison commune ». *Venit ad domum communem Tolosæ , & in præsentia ipsius & Consulium Tolosæ* ,

qui tunc erant , & plurimorum proborum hominum ejusdem urbis & suburbii consilii jurati. Cat. , hist. des Comtes , pag. 35.

Le nom des premiers Officiers municipaux de Toulouse , étoit donc ou *Consuls* , ou *Capituls* , comme on parloit alors. De ce dernier (par corruption , ou , comme je l'ai déjà dit , par une prononciation plus facile) on fit *Capitolz*. Cela est confirmé par les procès-verbaux de leurs élections. Je n'en citerai qu'un , celui de 1312 ; on pourra voir les autres . . . Cette année , dit le registre » N «
 » été élu pour l'office de Consulat ou
 » de Capitulat , » N *electus est in officium Consulatús , seu Capitulatús.*

Il est clair que si l'on avoit voulu désigner alors les Officiers d'un Capitole , on se seroit servi des mots

mieux dérivés de celui de *Capitolium*, tels que ceux-ci, *Capitolatus*, ou *Capitoliatus*; ou bien on les eût appelés, comme aujourd'hui, *Viri Capitolini* (1). Un peuple qui parloit encore le latin, en connoissoit trop les étymologies, pour y manquer si grossièrement.

Ce ne pouvoit être également que sous l'acception de *Capitulares* ou *Capitulaires*, que Muret voulut autrefois donner à ses Jurats le nom de Capitouls : on ne peut guere imaginer que cette petite ville eût prétendu avoir un Capitole.

La révolution occasionnée dans la langue, par un Edit de François I, dut changer toutes les prononcia-

(1) La Fayette les appelle *Dumvir*, Pierre Du Four, *Ozovir*. Comment les appelez-vous lorsqu'ils étoient vingt-quatre ?

tions dans les provinces au-delà de la Loire. Du mot *Capituli*, dont l'idiome Touloufain avoit fait *Capitolz*, la langue française en fit *Capitouls*. Cela mena insensiblement à *Capitole*. Aujourd'hui on a gravé ce mot en lettres d'or, sur la nouvelle façade. Ce fera un titre pour ceux de vos neveux, qui ne voudront pas mieux chercher la vérité que leurs devanciers.



M^r Magi est l'auteur de
cette Brochure.

pp XVIII-438.

Voir à son sujet .

I. Mémoires de l'acad. des Sciences

Tomme 1^{re} 2^{me} partie, Seconde Série

1827 - pp. 214. 215, 216.

II. Les jeux Floraux année 1806

Recueil de l'acad. des J^r Floraux

- Eloge de M^r Magi -